

## Travaux rue de la Gare

Le syndicat des eaux de la vallée du Sornin va renouveler la conduite d'eau potable et plusieurs branchements, rue de la Gare (entre le carrefour de la rue des Carrières et le carrefour de la route de La Clayette). Les travaux débuteront le 6 juin pour une durée approximative de 2 mois. La circulation sera alternée et à de rares occasions la route sera barrée.

## Les principaux travaux des 6 derniers mois

### Salle communale :

Création d'une ouverture entre le hall d'entrée et le bar, pose d'une porte coulissante.  
Doublage en bois des murs de l'entrée.

### Stade :

Création d'un mur le long du terrain de foot en remplacement des anciennes traverses de chemin de fer installées lors de la réfection du terrain de foot en 1998.  
Rénovation et installation de nouveaux bancs autour du terrain de foot.

### Parc Félix Buisson :

Installation d'une nouvelle table de pique-nique et de nouveaux bancs.

### Parc de la garderie :

Réinstallation du toboggan qui avait été démonté l'an dernier pour la réfection du gazon. Il a été posé sur un sol amortissant afin de répondre aux normes.



# FLASH MUNICIPAL

## La fin des HLM de la rue du 8 mai

Une page de l'histoire locale va se tourner avec la destruction programmée des HLM Les Tilleuls et Les Peupliers. Construits au début des années 60 sous l'impulsion de la municipalité de Félix Buisson par l'office HLM Toit Familial, ils répondaient alors aux besoins de logements liés à l'essor industriel, notamment de Modern Tube. Ils ont souvent constitué un premier accès au logement pour de jeunes Dionysiens qui ont pu ensuite accéder à la propriété.

La décision de détruire ces 2 bâtiments, annoncée aux locataires début avril, a été prise de façon unilatérale par le conseil d'administration du Toit Familial devenu Cités Nouvelles (membre du groupe Entreprise Habitat).

Certes ces logements, pourtant rénovés il y a une vingtaine d'années par isolation extérieure, ne correspondent plus à une demande, comme en témoigne le taux de vacance important depuis plusieurs années (8 logements occupés sur 18). Cependant on peut raisonnablement penser que le maximum n'a pas été fait pour promouvoir ces logements auprès des personnes en recherche ; en clair : « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage » !

Néanmoins, cette décision pourrait se comprendre si elle s'accompagnait d'une volonté de réinvestir dans des logements correspondant mieux à la demande (logement en bandes avec petite parcelle privative). Il n'en est rien. Cette décision s'inscrit très clairement dans une volonté délibérée de Cités Nouvelles - que nous dénonçons vivement - de se retirer complètement de la gestion d'un parc locatif en milieu rural ; St Denis n'est malheureusement pas une exception. Là encore, nous subissons le désengagement de l'Etat qui n'accompagne plus les bailleurs sociaux dans une finalité d'aménagement équilibré du territoire. De fait, Cités Nouvelles n'est plus dans une logique de partenariat avec les Communes rurales mais répond à la demande de ses donneurs d'ordre et bailleurs de fonds du groupe Entreprise Habitat, en investissant dans les centres ou périphéries urbaines, là où se trouvent les grands groupes industriels.

La démolition devrait intervenir dans le courant de l'année, le foncier sera restitué à la Commune.

La Municipalité fait pression pour qu'une décision de réinvestissement soit prise par Cités Nouvelles sur ce site ou sur le site « Centre Bourg », mais aussi pour que les locataires encore présents se voient accompagnés dignement dans une recherche de logement.

## Calendrier des manifestations

- Samedi 04 juin** Kermesse de l'école - OGEC APEL - à la Salle communale
- Samedi 04 juin** Tournoi des anciens Challenge R.Perrin et P.Corneloup - ESD Foot - au Stade de la Vallée
- Vendredi 10 juin** Don du sang - Amical des Donneurs de sang - à la salle MJC/Restaurant scolaire
- Vendredi 10 juin** Souvenir Minus - Le cercle - à la Salle communale (repas)
- Samedi 11 juin** Concours « Titounette » boules mixtes doublettes - Amicale laïque - à l'Amicale laïque
- Dimanche 12 juin** Marche - ESD marche - à la Salle des Sports
- Samedi 25 juin** Feu de la Saint Jean - Amicale des Sapeurs Pompiers - Stade de la Vallée
- Samedi 02 juillet** Fête de la Musique - SMD - Derrière Mairie
- Vendredi 08 juillet** Challenge René et Totor Guérin 32 doublettes - Amicale laïque - à l'Amical laïque
- Vendredi 22 juillet** Challenge Lucienne et Louis Guilloux 16 doublettes UFOLEP) - Amicale laïque - à l'Amicale laïque
- Dimanche 24 juillet** Coupe Gérard Donjon Tête à tête - Le Cercle - Le Cercle
- Vendredi 19 août** Don du sang - Amical des Donneurs de sang - à la Salle MJC/Restaurant scolaire
- Samedi 20 août** Souvenir Marcel Duplex - Le Cercle - Le Cercle
- Samedi 27 août** Concours de pétanque Pompiers - Amicale des sapeurs pompiers - au Stade de la vallée
- Samedi 03 septembre** 12 heures boulistes 20 quadrettes - Amicale laïque - à l'Amicale laïque
- Samedi 10 septembre** Challenge Roger Démure Tête à tête - Le Cercle - Le Cercle
- Jedi 15 septembre** Challenge Emile Lebreton boules vétérans - Amicale laïque - à l'Amicale laïque
- Samedi et Dimanche 24 -25 septembre** Portes Ouvertes - Bibliothèque

## LE MOT DU MAIRE

N°17 Juin 2016

Nous avons annoncé que la première moitié de ce mandat serait très modeste en terme d'investissement, car notre capacité d'autofinancement est faible et nous devons par ailleurs attendre de voir chuter notre endettement. Cela ne fait que se confirmer, voire s'amplifier, avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, baisse croissante et durable à laquelle s'ajoutent des transferts de compétences et donc des charges nouvelles (instructions d'urbanisme, rythmes scolaires ...).

Raisonnement, si chacun savait bien qu'il faudrait un jour ou l'autre réduire la voilure, personne n'imaginait une baisse aussi massive et rapide. Comment s'étonner dès lors que les investissements de toutes les collectivités soient en berne, mettant d'ailleurs en difficulté un certain nombre d'entreprises du BTP. Fort heureusement nous avions anticipé en réduisant massivement nos charges de fonctionnement, ce qui nous avait permis jusque-là, contrairement à bien d'autres, d'investir sans pour autant relever la fiscalité. Nous sommes contraints cette année d'augmenter partiellement l'impôt local et le choix s'est porté sur la taxe d'habitation pour 2 raisons : nous étions à un niveau plus bas que la plupart des Communes voisines équivalentes, ce qui nous pénalise sur les dotations, et nous avons fait le choix de maintenir la qualité et les services qui profitent à tous les habitants. Vous trouverez à l'intérieur de ce flash davantage de précisions sur cette décision.

Les projets ne manqueraient pas, mais il nous faut être très raisonnables et réalistes d'autant plus qu'un impératif va s'imposer à nous avec l'aménagement futur du « Centre Bourg » sur lequel nous devrions pouvoir vous donner des perspectives en fin d'année et dès que possible le calendrier des travaux de démolition.

Le temps est fini où les subventions coulaient à flot (fonds européens, Etat, Région, Département), et où il était courant que des projets soient subventionnés à 60% voire 80%. L'argent public aujourd'hui plus rare ne servira désormais qu'à l'investissement et sous condition que les projets soient cohérents et complémentaires à l'échelle d'un territoire. C'est pourquoi nous nous engageons résolument dans un travail de mutualisation des ressources humaines, des matériels, des équipements. C'est la seule voie qui permette de sauver l'échelon communal indispensable pour le lien social, tout en portant des projets fédérateurs à plusieurs, entre Communes voisines ou même plus largement.

Le raisonnement et les approches évoluent donc nécessairement, mais le temps n'est pas aux lamentations et la motivation reste bien présente dans l'équipe municipale pour servir l'intérêt général.

**OUVERTURE MAIRIE & APC**  
Lundi, mardi, jeudi & vend. : 9h00-12h30  
Mercredi & samedi 9h00-11h30  
Tel:04-77-60-08-21  
Fax:04-77-60-18-80  
Mail: mairie@saintdenisdecabanne.fr  
Site: www.saintdenisdecabanne.fr  
Page Facebook: commune de st denis de cabanne

René VALORGE

## Budget 2016

L'exécution du budget 2015 a permis la réalisation des investissements prévus sans avoir recours à l'emprunt inscrit au budget primitif, répondant ainsi à notre volonté de désendettement. En revanche, pour rester dans cette logique en 2016 et en nous basant sur une capacité d'autofinancement qui reste modeste, il n'est pas prévu de gros programmes d'investissement. Sont simplement prévus : la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, des travaux de voirie et du renouvellement de matériel.

La baisse des dotations de l'Etat se poursuit (-16 000€ par an pendant 3 ans) et mauvaise surprise pour notre Commune, nous perdons 10 000€ de plus que prévu cette année. Nous en sommes à une perte cumulée de 70 070€ depuis 2013 ! Cette baisse supplémentaire, que n'ont pas subie d'autres Communes, s'explique par une baisse de 10 habitants au dernier recensement et un effort fiscal moindre (272€/Habitant pour St Denis contre 287€ / Habitant dans les Communes de taille équivalentes de la Communauté).

Conduisant depuis plusieurs années, par une comptabilité analytique, la réduction et la maîtrise de nos charges de fonctionnement, nous n'avons plus de marges de manœuvres. Sauf à réduire la qualité ou le nombre de services, nos charges de fonctionnement hors dépenses de personnel sont désormais incompressibles.

C'est pourquoi, afin de maintenir les services et une capacité d'autofinancement, le Conseil Municipal a été contraint lors du vote du budget de relever la fiscalité, ce qui n'avait pas été pratiqué pendant 6 années consécutives. Le choix a été fait, par comparaison avec les 6 Communes de la Communauté de 1000 à 2000 habitants ayant le même niveau de services et d'équipements, de relever la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non-bâti de 5 % sans toucher à la taxe sur le foncier bâti.



	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
	Taux 2015	Taux 2015	Taux 2015
Moyenne des 25 communes de la communauté	9,53%	15,17%	38,40%
Moyenne des 6 communes de taille équivalente	8,92%	16,55%	40,49%
St Denis 2015	8,60%	16,00%	32,31%
St Denis 2016	9,03%	16,00%	33,93%

## Vie scolaire

### "Combien coûte un élève chaque année" ?

Si l'école publique est gratuite en France, les municipalités y consacrent un budget important. Mais quels sont précisément ces coûts par an et par élève ?

Pour notre Commune, de la maternelle au primaire, les chiffres sont les suivants :

\*Ecole : 450,91€ par élève (personnel non-enseignant, chauffage, électricité, fournitures...), sur la base de 139 élèves à l'école publique. A cette somme, il faut ajouter 244€ par élève pour le remboursement du capital de l'emprunt pour l'école

\*Restaurant scolaire : 160,20€ par élève scolarisé (reste à charge de la Commune, déduction faite des repas payés par les familles et des locations des locaux).

\*Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et garderie : 58,35€ par élève scolarisé (reste à charge de la Commune après participation des familles à la garderie, de la CAF et du fonds de soutien aux rythmes scolaires)

Depuis la rentrée 2015, une nouvelle organisation a été mise en place pendant le temps périscolaire avec, notamment :

- \* Prolongation des TAP d'1/4 d'heure
- \* Inscriptions au trimestre et répartition des enfants en 3 groupes
- \* Prise en charge des groupes par la MJC les mardis
- \* Définition de thématiques quotidiennes
- \* Intervention ponctuelle de bénévoles qui transmettent leur passion.



Dans le cadre des activités MJC les enfants ont découvert :

\*Différents jeux de société (respect des règles, socialisation par le jeu, travail de la mémoire, de la logique, de la dextérité...) la fin du cycle étant consacrée à la fabrication par les enfants de 2 jeux destinés à la garderie.

\*Des étapes de création des dessins animés pour comprendre le fonctionnement des images animées et réaliser un petit court métrage.

\*Des créations manuelles, comme la couture avec réalisation de costumes.

\*Des jeux à caractères sportifs.

Des bénévoles ont eu la gentillesse d'intervenir auprès de nos enfants :

le vendredi : bibliothèque (lecture de contes adaptés aux petits et grands) théâtre (apprentissage par des mimes, des jeux d'expression et d'occupation de l'espace)

le jeudi : arts manuels proposés par Mme Batier

le lundi : ESD Marche (essais de 2 petites ballades dans le bourg fin mai / début juin et ainsi voir si l'activité peut être renouvelée à la rentrée 2016)

Le personnel en charge du temps périscolaire propose :

le jeudi : des activités manuelles en complément de Mme Batier

le vendredi : des activités diversifiées.

Nous remercions le personnel communal pour son travail, la MJC pour son professionnalisme et les bénévoles pour la transmission de leur passion et le temps accordé à nos enfants.

## Nouvelle liste d'opposition téléphonique

À compter du **1<sup>er</sup> juin 2016**, le consommateur, ne souhaitant plus être sollicité par des **appels commerciaux indésirables**, pourra s'inscrire **gratuitement** sur la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique (loi [2014-344](#) du 17 mars 2014, art. 9 ; c. conso. [art. L. 121-34](#)).

Pour cela, il devra simplement entrer son ou **ses numéro(s) de téléphone, fixes et/ou mobiles, sur le site Internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)**. Le consommateur recevra ensuite un récépissé qui précisera la date à laquelle son inscription sera effective, au plus tard **30 jours** après la délivrance du récépissé et la durée d'inscription sur cette liste d'opposition, qui est de **3 ans**.

## Collecte des ordures ménagères



En avril, chaque foyer a reçu un courrier de la Communauté de Communes l'informant que la collecte des déchets ménagers se fera d'une manière différente, à partir du lundi 20 juin : le camion collecteur sera équipé d'un bras latéral, qui soulèvera et videra votre bac, sans l'intervention d'un technicien pour le déplacer et le charger.

La mise en place de la collecte latérale entraîne le respect de quelques règles, simples mais indispensables :

- **placer votre bac sur le marquage réalisé au sol**
- **orienter l'ouverture face à la rue**

- **veiller à ne pas trop le remplir pour pouvoir le fermer** (ce qui était déjà la règle, règle parfois non respectée actuellement...).

Comme vous l'expliquait le courrier reçu, l'expérimentation de cette nouvelle collecte a un double objectif : sécurité accrue et meilleure maîtrise des coûts. Au bout de six mois et après analyse, la Communauté de Communes décidera de poursuivre ou non cette collecte latérale.

## Tri sélectif - Déchetterie

Pour compenser les coûts de plus en plus importants de transport et d'enfouissement des ordures ménagères, il est important que chacun poursuive, voire améliore, ses efforts :

- Trier ses ordures et emporter verre, papier et emballages dans les colonnes adaptées (l'enlèvement des sacs et objets déposés sur le sol engendre un coût de 30 à 40 000 € par an pour l'ensemble des Communes, donc pour nous tous)
- Emporter à la déchetterie tout ce qui peut être récupéré et revendu, donc produire des recettes qui viendront en déduction des frais (ferrailles, bois, cartons, batteries...)
- Dernièrement, une filière de récupération de certains plastiques a été mise en place, les agents de la déchetterie peuvent vous aider dans ce tri.



## Point sur la démarche « zéro phyto »

Depuis l'an dernier, nous vous tenons régulièrement informés, dans les publications municipales ou par la presse locale, de l'avancement de cette démarche au sein de notre Commune. Les étapes marquantes jusqu'à ce jour ont été les suivantes :

\*8 Octobre 2014, le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation d'un plan de désherbage communal.

\*27 mai 2015, validation du plan de désherbage communal.

\*9 juillet 2015, signature de la charte régionale avec la FRAPNA.

\*22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui prévoit la mise en place de l'objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des **espaces publics**, à compter du **1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. Cette même loi interdit la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel, à partir du **1er janvier 2019**. Cette mesure concerne tout particulièrement les **jardiniers amateurs**.

\*4 février 2016, rencontre avec des élus de Charlieu et Chandon pour décider d'une démarche commune sur la communication et la mutualisation pour l'achat de matériels

\*12 mars 2016, signature de l'acte d'engagement des Maires de Chandon, Charlieu et St Denis pour une démarche commune.

L'évolution pour cette année concerne principalement l'engagement conjoint des 3 Communes à travailler ensemble sur le volet de la communication. Un dépliant est joint à ce flash, le même document est également distribué sur les Communes de Charlieu et Chandon. Des Conseillers et membres du SYMISOA seront présents sur le marché de Charlieu certains samedi au cours de cette année, ceci afin d'expliquer la démarche et informer sur les dangers des pesticides. Des brochures spécifiques pour les jardiniers amateurs seront disponibles lors de ces matinées d'information ou pourront être demandées en mairie. Elles sont destinées à apporter des conseils et accompagner le changement des pratiques.

Le travail conjoint avec nos voisins de Charlieu et Chandon concerne aussi la mutualisation pour l'acquisition et l'utilisation de matériels alternatifs. Un travail de recensement des différentes zones à entretenir et du matériel nécessaire a été réalisé sur chaque Commune, une synthèse a ensuite permis de cibler les équipements à acquérir en commun. Une demande de subvention globale est en cours d'instruction par l'Agence de l'Eau pour un montant total de 26 800€ HT. Le fait de se regrouper permet d'obtenir un taux de subvention de 60% au lieu de 40% habituels. Pour déterminer les matériels à acheter, des agents techniques et élus des 3 Communes ont assisté à de nombreuses démonstrations de la part de la Sté Innovation et Paysage de St Nizier sous Charlieu ou Roanne Tronçonneuse du Coteau. Une visite des agents a aussi eu lieu à Renaison qui est engagée dans le « zéro phyto » depuis 2008. Les témoignages du responsable des espaces verts et des élus de ce village sur leur retour d'expérience ont été très appréciés des participants et seront fort utiles pour continuer à déployer la démarche.

Pour notre commune, nous sommes à la 3<sup>ème</sup> année sans utiliser de produits phytosanitaires, sauf au cimetière. Pour celui-ci des aménagements seront nécessaires afin de faciliter son entretien. Sur les autres espaces, des panneaux indiquant l'absence de produits phytosanitaires ont été posés. Ils sont destinés à sensibiliser les utilisateurs et justifier de l'aspect qui peut apparaître différent de ce qu'il était auparavant, mais qui est exempt de produits toxiques. La présence d'herbe n'est pas le signe d'un mauvais entretien, mais le gage d'un espace sain.

## Réhabilitation de la friche « centre-bourg »

Depuis le 9 mai, des sondages sont opérés sur la friche « Centre-Bourg » afin de définir précisément les zones et étendues des pollutions présentes et inhérentes à l'ancien site industriel. Le rendu aura lieu à la mi-juin.

Ces études serviront ensuite à établir un plan de gestion avec les services de l'Etat. Il définira selon une analyse coût/avantage, les meilleures solutions à mettre en œuvre pour traiter les pollutions et éliminer les risques. Le plan d'aménagement pourra être adapté en cherchant à concilier qualité et coût acceptable. Le plan de gestion donnera aussi une idée plus réaliste de la durée des travaux de démolition et de dépollution.

Le dépôt du projet auprès de l'Etat est prévu pour septembre. Une phase de discussion et de négociation suivra. Ce n'est qu'après, qu'un partenariat avec un ou des investisseurs pourra être finalisé et que les travaux pourront débuter, sans doute en 2017.

Néanmoins, en prévision, EPORA a lancé en mai, une consultation pour retenir un maître d'œuvre qui sera chargé de diriger les travaux de démolition et de dépollution du site.

